

	PAGE
Droits payés par timbres ou papier timbré.....	176
Pénalité pour ne pas les apposer en temps voulu.....	177
Porteurs innocents exonérés en certains cas.....	177
Effets de commerce faits en dehors du Canada, ou perdus ou détruits	178
Ou trouvés parmi les valeurs de personnes décédées.....	179
Preuve par effets non timbrés admise en certains cas.....	179
Préparation, forme, émission, rachat, etc., des timbres... ..	180
Règlements par le Gouverneur en cas de doute.....	180
Amendes et pénalités.. ..	181
Tonnage, droits de, dans les ports canadiens	217
Trains en retard. <i>Voir</i> Chemins de fer.....	76
Traitement des juges de cours de comté dans l'île du Prince-Edouard.	29
Transfert d'actions de banque, 31 Vic., c. 5, amendé.....	315
Conditions de ces transferts.. ..	315
Quant aux prêts faits sur les actions d'autres banques.....	315
Les banques numérotent leurs actions, et dans quel but.....	316
Les numéros doivent être mentionnés dans les ventes, etc.....	316
Travaux publics, charge du ministre des, partagée.	32
UNIFORMITÉ des poids et mesures. <i>Voir</i> Poids et Mesures.....	150